

La réglementation proposée n'empêchera pas les erreurs de classification de nouveaux modèles d'armes à feu

MONTREAL, 2 janvier, 2025 – Le groupe de défense des armes à feu **PolySeSouvient** affirme que la réglementation proposée [publiée samedi le 28 janvier 2024](#) (page 122) n'assurera pas la vérification et la classification préalables par la **GRC** de nouveaux modèles d'armes à feu avant qu'ils n'entrent sur le marché canadien, contrairement à ce qui a été promis. Selon le groupe, le projet de règlement n'empêchera pas les erreurs de classification de la part de l'industrie.

La mesure, déposée le 13 décembre dernier à la **Chambre des communes**, n'est pas ce que l'**ancien ministre de la Sécurité publique, Dominic LeBlanc**, avait [promis](#), soit : « des modifications réglementaires seront apportées afin d'imposer une inspection physique obligatoire par la GRC pour tous les nouveaux modèles d'armes à feu avant qu'ils soient mis sur le marché canadien. Ces mesures réglementaires garantiront qu'aucune arme à feu ne pénètre sur le marché canadien sans avoir été répertoriée ou classifiée de manière correcte par des autorités gouvernementales. » Cela fait suite à un [engagement antérieur](#) d'« établir des règlements sous la Loi sur les armes à feu pour assurer que les armes à feu sont classifiées correctement avant leur entrée sur le marché canadien ».

Actuellement, l'industrie des armes peut mettre sur le marché des modèles qu'elle juge « sans restriction » sans en informer la **GRC**. Cela a conduit à de graves erreurs de classification, comme dans le cas de milliers de fusils et de carabines [Swiss Arms et CZ 858](#) en 2014. Ces armes sont entrées sur le marché canadien en tant qu'armes légales à autorisation restreinte ou sans restriction. La **GRC** a par la suite déterminé qu'elles étaient prohibées puisque nombre d'entre elles pouvaient être converties en mode automatique. Comme les armes à feu sans restriction ne sont plus enregistrées depuis 2012 (sauf au Québec), il s'est avéré difficile, voire impossible, de les retracer. Plus récemment, trois entreprises d'armes canadiennes ont importé des centaines d'armes [Tavor X95 automatiques](#) de surplus militaire, également classées à tort comme des armes légales à autorisation restreinte.



Les nouvelles règles exigeraient que les fabricants ou les importateurs envoient les spécifications techniques à la **GRC** avant la mise sur le marché. Toutefois, les fabricants pourront toujours vendre sur le marché canadien ce qu'ils considèrent comme des modèles sans restriction. L'[analyse d'impact réglementaire](#) précise même que la réglementation exigerait « que les fabricants et les importateurs communiquent des renseignements sur le lot fabriqué ou l'envoi importé. En outre, les entreprises ne seraient pas tenues d'attendre une réponse

du directeur. Ainsi, les activités de fabrication et d'importation se poursuivront et les chaînes d'approvisionnement ne seront pas interrompues. »

La seule différence avec le statu quo est que la **GRC** sera en possession des informations techniques. Elle ne serait pas tenue de vérifier et de certifier qu'un modèle sans restriction est correctement classifié avant son entrée sur le marché, ce qui signifie que les erreurs de classement peuvent continuer. Comme auparavant, la **GRC** devra faire du rattrapage une fois qu'elle aura constaté une erreur après avoir pris le temps d'inspecter les données techniques.

L'incapacité ou le refus de codifier l'inspection préalable dans la loi et de garantir que le processus ne puisse pas être miné par un autre gouvernement rend la réglementation proposée inefficace. Au lendemain de [l'interdiction audacieuse et historique](#) des armes d'assaut existantes, cette proposition est très décevante. Inchangée, la mesure exposera les Canadiens à un risque de violence armée plus important par rapport à ce qu'avait promis le gouvernement. L'édulcoration de mesures promises en lien avec le contrôle des armes est un problème qui [a été observé](#) à maintes reprises par le passé.

Les erreurs de classification comportent de nombreux risques pour la sécurité publique et pourraient aussi compromettre l'interdiction des armes d'assaut qui devrait être achevée dans les mois à venir. **PolySeSouvient** espère que la nouvelle **ministre associée de la Sécurité publique Rachel Bendayan** se montrera ouverte à modifier le règlement proposé afin d'assurer la vérification et la classification par la **GRC** avant que les nouveaux modèles puissent être vendus sur le marché canadiens - tel que promis.

Pour plus de détails sur la nécessité de la préautorisation:

Recommandations détaillées:

https://polysesouvient.ca/Documents_2024/MAIL_24_04_10_RegulatoryMeasures_PreAuthorization.pdf

Série Twitter qui inclut des témoignages:

<https://x.com/Polysesouvient/status/1651333004231409664>

- 30 -

Pour plus d'informations :

info@polysesouvient.ca ou 514.816.7818